



Le programme

Erasmus+

2014-2020

www.erasmusplus.lu



Un programme ...

... **plus efficace** pour l'emploi des jeunes

... **plus simple** dans son utilisation

... **plus innovant** qui met en avant la coopération entre acteurs éducatifs et économiques

... **plus ouvert sur le monde**, en particulier vers les pays du voisinage européen

Les projections à l'horizon 2020

4 millions de personnes en mobilité pour des périodes d'éducation et de formation à l'étranger dont :

- + des étudiants en mobilité d'études ou de formation à l'étranger (pays du programme et pays partenaires)
- + des apprentis et apprenants en formation professionnelle effectuant des stages à l'étranger
- + des jeunes participant à des échanges de jeunes
- + à travers des partenariats stratégiques entre institutions et organisations de jeunesse pour des initiatives communes et des échanges d'expériences
- + avec des établissements d'enseignement et de formation en partenariat avec des entreprises pour la créativité et l'innovation
- + et avec des alliances sectorielles pour un partage efficace des compétences

action clé 1 (actions décentralisées)

Mobilité des individus à des fins d'éducation et de formation

Les mobilités dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse jouent un rôle fondamental dans le programme Erasmus+ en donnant aux personnes de tout âge et de tout niveau de formation l'opportunité de participer activement au marché du travail et à la société au sens large.

Sont concernés :

- + **Les personnes travaillant dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse :**
pour des missions d'enseignement ou de formation et des activités de formation du personnel
- + **Les étudiants et les diplômés récents :**
pour des périodes d'études ou de stage à l'étranger (pays du programme et pays partenaires*)
- + **Les apprentis, les apprenants et les diplômés récents en formation professionnelle :**
pour des stages dans des entreprises ou des instituts professionnels en Europe
- + **Les jeunes hors du système éducatif :**
pour des échanges de jeunes

*Les diplômés récents peuvent uniquement effectuer des périodes de stage dans des pays du programme.



Dates limites pour le dépôt des candidatures au niveau décentralisé (à 12h00, heure de Bruxelles) :

Mobilité des individus dans les domaines de l'éducation et de la formation :

5 février 2020

Mobilité des individus dans le domaine de la jeunesse :

5 février 2020 / 30 avril 2020 / 1^{er} octobre 2020

14,7 milliards d'euros pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport

Erasmus+ est le programme de l'UE dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport pour la période 2014-2020. L'éducation, la formation, la jeunesse et le sport peuvent jouer un rôle primordial pour faire face aux changements socio-économiques en Europe.

Ainsi, le programme Erasmus+ contribue à la réalisation des objectifs de la stratégie « Europe 2020 », des objectifs du cadre stratégique « Éducation et formation 2020 » ainsi que des objectifs généraux de la stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse.

Les actions dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse sont organisées selon un cadre basé sur trois actions clés

action clé 2 (actions décentralisées)

Partenariats stratégiques dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse

Les partenariats stratégiques répondent aux besoins de pratiques innovantes, de coopération et d'échanges d'expériences au niveau européen. Les partenariats stratégiques sont ouverts à tous les types d'organisations actives dans les domaines de l'éducation, de la formation, de l'animation socio-éducative et d'autres secteurs socio-économiques.

En fonction des objectifs et de la composition du partenariat stratégique, on distingue entre deux types de partenariat stratégique :

+ Les partenariats stratégiques soutenant l'innovation

Ces projets élaborent des productions novatrices et s'engagent dans des activités intensives de diffusion et d'exploitation de produits existants et nouveaux ou d'idées novatrices. Ils sont ouverts à tous les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse

+ Les partenariats stratégiques soutenant l'échange de bonnes pratiques

Le but principal est de permettre à des organisations de mettre en œuvre et de renforcer des réseaux, d'accroître leur capacité à opérer au niveau transnational et de partager et de confronter des idées, des pratiques et des méthodes. Ce type de projets est ouvert à tous les domaines de l'éducation et de la formation – à l'exception de l'enseignement supérieur – et au domaine de la jeunesse. Certaines formes spécifiques de partenariats stratégiques peuvent également être réalisées au titre de ce type de partenariat :

+ Les partenariats pour des échanges scolaires auxquels seuls les établissements scolaires peuvent participer

+ Les initiatives transnationales dans le domaine de la jeunesse qui visent à encourager l'engagement social et l'esprit d'entreprise chez les jeunes

Dates limites pour le dépôt des candidatures au niveau décentralisé (à 12h00, heure de Bruxelles) :

action clé 3 (action décentralisée)

Projets de dialogue pour la jeunesse

Les projets de dialogue pour la jeunesse promeuvent la participation active des jeunes à la vie démocratique. Ils encouragent le débat sur des sujets articulés autour des thèmes et priorités définis par les mécanismes de dialogue et la stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse.

Ces projets peuvent inclure une ou plusieurs des activités suivantes :

- + Réunions nationales et séminaires transnationaux/internationaux
- + Événements encourageant le débat et l'information sur les thèmes de la politique de la jeunesse liés aux activités organisées pendant la Semaine européenne de la jeunesse
- + Consultations de jeunes (consultations en ligne, sondages d'opinion, etc.)
- + Réunions et séminaires, manifestations d'information ou débats entre jeunes et décideurs politiques ou experts de la jeunesse sur le thème de la participation à la vie démocratique
- + Simulations du fonctionnement des institutions démocratiques et des rôles des dirigeants politiques dans ces institutions



Dates limites pour le dépôt des candidatures au niveau décentralisé (à 12h00, heure de Bruxelles) :

Projets « dialogue de l'Union européenne en faveur de la jeunesse » :

5 février 2020 / 30 avril 2020 / 1^{er} octobre 2020

Au Luxembourg, Anefore assure la promotion, la gestion et la valorisation des actions décentralisées des **programmes Erasmus+ et Corps européen de solidarité**.

Placée sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Anefore agit comme animateur des programmes d'une part, et opérateur de moyens d'autre part.

Les missions de Anefore sont de :

- + Promouvoir les programmes Erasmus+ et Corps européen de solidarité au Luxembourg
- + Gérer et suivre les projets, viser la qualité
- + Valoriser, diffuser les résultats de projets
- + Développer un environnement favorable à l'atteinte des objectifs des programmes Erasmus+ et Corps européen de solidarité

Lancement d'un nouvel Europass en 2020

Europass est le cadre européen soutenant la communication d'informations sur les compétences et les qualifications.

En 2020, un nouvel Europass offrira un ensemble d'outils modernes pour aider les personnes à gérer leur carrière et leurs études.

Pour plus d'informations : www.anefore.lu/programmes/europass

www.anefore.lu

Les modalités de candidature

Les organisations qui entendent soumettre une proposition de projet en vue de bénéficier du soutien financier de l'UE au titre des programmes Erasmus+ et Corps européen de solidarité sont invitées à lire attentivement les instructions dans le Guide du programme respectif.

Les particuliers ne sont pas autorisés à soumettre des propositions de projet dans le cadre des programmes Erasmus+ et Corps européen de solidarité, sauf s'ils soumettent leur candidature au nom d'un groupe de jeunes.

Les candidatures se font uniquement en ligne.

Un seul formulaire est nécessaire, rempli par le porteur de projet qui doit au préalable s'être enregistré sur la plateforme d'identification des organisations participant aux programmes Erasmus+ et Corps européen de solidarité.

Réalisé avec le soutien financier de la Commission européenne. Le soutien de la Commission européenne à la production de cette publication ne constitue pas une approbation du contenu, qui reflète uniquement le point de vue des auteurs, et la Commission ne peut pas être tenue responsable de toute utilisation qui pourrait être faite des informations qu'elle contient.

Crédit photo : 101Studios

Retrouvez toutes les informations concernant les actions décentralisées des programmes Erasmus+ et Corps européen de solidarité sur :

Le site de l'Agence nationale Anefore :

www.anefore.lu

La page Facebook de Anefore :

www.facebook.com/anefore

Toutes les informations complémentaires concernant les actions décentralisées et centralisées des programmes sont disponibles sur :

Les sites de la Commission européenne :

www.ec.europa.eu/education/erasmus-plus/index_fr.htm

www.europa.eu/youth/solidarity_fr

La page Facebook du programme Erasmus+ :

www.facebook.com/EUErasmusPlusProgramme

